

**VILLE DE NIORT**

ARRÊTÉ N°24\_AT\_1229  
PROROGÉANT L'ARRÊTÉ N°23\_AT\_2340

**PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT**

**RUE EMILIE CHOLOIS**

**Le Maire de la Ville de Niort,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 ;  
Vu l'arrêté n°2022-142 en date du 13/07/2022 portant délégation de signature à Monsieur Dominique SIX ;  
Vu l'arrêté n°23\_AT\_2340 en date du 13/11/2023 instaurant un périmètre de sécurité rue Emilie Cholois ;  
Considérant la programmation de la dépose des clochetons de l'église St Hilaire en juillet 2024 ;  
Considérant que le périmètre de sécurité doit être maintenu jusqu'au terme cette intervention pour garantir la sécurité du public ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Les dispositions de l'arrêté 23\_AT\_2340 du 13 novembre 2023 interdisant le stationnement rue Emilie Cholois, au droit de l'Eglise Saint Hilaire, sont prorogées jusqu'au 31 juillet 2024.

**Article 2**

Le Maire de la Ville de Niort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Pour le Maire de Niort,  
Le 1er Adjoint au Maire

Dominique SIX